

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 7 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, P. GAILLARD (+proc de A. BASTIDE), S. CIVIER, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), JC. COURT, R. THIOLLIERE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL (+ proc de J. DURIEU), F. DUMAS, MN. DURAND (+ proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 01/02/2019

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, P. MAISONNEUVE et Mesdames M. DUBOIS F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND.

En présence des suppléants non votants :

Objet : Voies Douces. Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR 2019) et de la Région AURA (Pacte/ CPER) pour le programme 2019

Dans le cadre de sa programmation d'aménagement de voies douces sur son territoire, la CCBA souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

1 / Pour ce qui est de l'Etat, cette demande peut se faire au titre de la DETR 2019, dans la catégorie « 4- Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel » qui prévoit la création et l'aménagement des voies vertes.

La totalité des aides aux projets d'investissement des collectivités se monte cette année, pour l'ensemble de l'Ardèche à 17,2M€ (12,55M€ de DETR et 4,65M€ de DSIL).

Le taux d'intervention peut varier de 20% à 40% par opération. Le taux de 40% sera attribué lors de l'application de la clause sociale dans les marchés publics (notamment opération supérieures à 500 k€) et pour tout projet visant à préserver l'environnement dont les voies douces.

2 / En 2018, la Région AURA a demandé un recensement des projets de voies douces sur les territoires, dans le cadre du Pacte pour l'Ardèche/CPER. La CCBA a donc déposé, une programmation à 4/5 ans sur son territoire. Il convient d'instruire un dossier chaque année pour les nouveaux projets à lancer.

Ainsi, pourrait être inscrit sur ces dispositifs, les travaux d'aménagement d'une voie douce entre les communes de Labégude, Vals-les-Bains et Prades/Lalevade.

Cet itinéraire emprunte pour partie une voirie partagée mais pour l'essentiel du tracé, l'ancienne plateforme ferroviaire, propriété du SEBA, pour un linéaire total estimé à 4 km (pour la partie CCBA).

Cet aménagement cyclable aurait la double vocation d'un usage utilitaire (domicile-travail et collège) et d'un usage de loisirs.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 925 000 € HT, pour la partie concernant la CDC du Bassin d'Aubenas.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190207-DEL07022019-09-
DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

Une demande de co-financements a été demandée au Département de l'Ardèche (Pass Territoire 2019) pour un montant de 41 200 € (ce dossier étant déposé en même temps que d'autres dossiers, d'où le faible taux d'intervention)

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Dépenses en € HT	Recettes	
Aménagement d'une voie cyclable entre Labégude-Vals et Prades (limite communale CCBA) : Travaux, mobiliers et MOE	925 000 €	ETAT 40%	370 000 €
		Région 35%	323 750 €
		Département 5%	41 200 €
		Autofinancement 20,5%	190 050 €
TOTAL	925 000 €	TOTAL	925 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour un montant de 370 000 € correspondant à 40% d'une dépense de travaux et maîtrise d'œuvre estimée à 925 000 € HT pour l'opération « aménagement d'une voie douce entre Labégude, Vals et Prades/Lalevade »,
- Autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 323 750 € correspondant à 40% d'une dépense de travaux et maîtrise d'œuvre estimée à 925 000 € HT,
- Autorise le Président à signer tous actes ou documents afférant à ces demandes de subvention et à leur suivi,
- Autorise le Président à solliciter toute autre aide financière mobilisable sur cette opération.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 février 2019
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190207-DEL07022019-09-DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019